

L'antisémitisme à la faculté de droit de Paris avant 1939

Description

Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposés dans la galerie [La vieille maison du Panthéon à l'entrée de la guerre](#)

Télécharger

Après l'émancipation des juifs sous la Révolution, les premiers étudiants juifs en droit sont probablement les descendants des « juifs du pape » du Comtat Venaissin qui se sont inscrits à la faculté de droit d'Aix entre 1811 et 1830. Les plus connus sont Isaac Adolphe Crémieux (1796-1880), avocat à Nantes en 1817 après des études à Aix d'abord en 1815, puis avocat aux Conseils, député et ministre (1848 et 1870), Israël Bedarride (1798-1869), qui devint avocat à Montpellier (1824) et bâtonnier de l'Ordre dans cette ville, Jassuda Bedarride (1804-1882), avocat à Aix (1825) puis maire de cette ville (1848-1849). C'est probablement sous le Second Empire qu'arrivent à la faculté de droit de Paris les premiers étudiants juifs issus de familles de l'Est comme du Midi de la France. Amile Worms (1838-1918) soutient sa thèse de droit à Paris en 1863 (sur la cession de créance et l'endossement) avant de devenir agrégé (1867) et d'être affecté à Rennes. Charles Lyon-Caen (1843-1945), dont la famille est établie à Metz au XVIII^e siècle s'est installé à Paris (son père était marchand tailleur), s'est inscrit à la faculté de droit en 1862 et devient docteur en droit en 1866 avec une thèse sur les partages d'ascendants sous la présidence d'Auguste Valette. Léon Naquet (1843-1921), issu d'une famille de Carpentras (son frère aîné Alfred, médecin, a été l'initiateur de la loi de rétablissement du divorce en 1884), après avoir commencé ses études à Aix vient faire son doctorat à Paris en 1869 (sur l'action paulienne), devient professeur de droit à Aix avant de passer dans la magistrature. Léon Fâder (1848-1901, émigré roumain, naturalisé français en 1875), soutenant sa thèse en 1877 sur la corréalité en droit romain après avoir obtenu le Prix Frémont accompagné d'une bourse, est, après agrégation, professeur à la faculté de droit de Douai dont il devient doyen de 1893 à 1896. Raphaël Crémieux (1863-1948) est avocat à Paris en 1885 après sa licence en droit.

En 1888, c'est Emmanuel Lévy (1871-1944) qui débute ses études de droit à Paris, où il soutient sa thèse en 1896, est chargé de conférences à la faculté parisienne avant de partir pour la faculté d'Alger (où il fait l'objet d'une violente campagne antisémite), puis pour celles de Toulouse et d'Aix et, après sa réussite à l'agrégation en 1901, à Lyon. Au début des années 1890, juste avant l'affaire Dreyfus, Henri Lévy-Ullmann, fils d'un négociant du Sentier, fait ses études à la faculté de droit de Paris, obtient une bourse pour préparer sa thèse soutenue en 1895 et, après avoir été agrégé de droit privé, devient professeur à Montpellier, Lille puis à Paris en 1919. A-t-il rencontré Léon Blum qui fait ses trois années de licence de 1891 à 1893, après avoir d'ailleurs obtenu sa licence normale supérieure ou Emmanuel Lévy, docteur en droit de la faculté parisienne en 1896, puis chargé de cours à Alger (où il est en butte à des manifestations

d antis mitisme), agr g  et professeur   Lyon, et qui  choua en 1914 face   Demogue pour une place d agr g    Paris ?

Il n y a en tout cas pas de trace connue de manifestation d antis mitisme   la facult  de droit de Paris avant l affaire Dreyfus. De mani re surprenante, celle-ci, qui d bute en 1894 par la condamnation du capitaine   la peine de d portation perp tuelle, suscite peu de r actions publiques de la part des professeurs de la facult  de droit de Paris. Il est vrai que la majorit  des avocats sont alors antidreyfusards (plusieurs des avocats d Esterhazy ou des leaders nationalistes sont issus de la facult  de droit de Paris) et que la campagne pour la r vision du proc s de Dreyfus est men e par des intellectuels qui pour la plupart n ont pas de formation juridique. Deux des fr res Reinach, tr s actifs dans le soutien   Dreyfus, sont pass s par la facult  de droit de Paris. Joseph Reinach est licenci  en droit en 1877, avocat et journaliste ; Th odore Reinach est docteur en droit de la facult  de droit de Paris avec une th se en 1885 sur l  tat de si ge et les institutions de salut public   Rome, en France et dans les l gislations  trang res. Parmi les professeurs, Jules-Louis L veill , professeur de droit criminel et d put  de Paris (1893  1898), se prononce   plusieurs reprises contre Dreyfus, de m me que Paul Beauregard et Marc Sauzet. Dreyfus est tout de m me d fendu, en dehors de la facult  de droit de Paris, par les professeurs de la facult  de droit de Lille L on F der et Albert Wahl : ce dernier secr taire local de la Ligue des droits de l homme en butte   des attaques antis mites dans son universit . Le chartiste Paul Viollet (1840  1914), biblioth caire de la facult  de droit de Paris et historien du droit, s engage clairement dans le combat en faveur de Dreyfus. Parmi les fondateurs de la Ligue des droits de l homme, Ernest Tarbouriech (1865  1911) est docteur de la facult  de droit de Paris. Adh mar Esmein (1848  1913), titulaire de la chaire d histoire du droit   Paris depuis 1891 et pionnier dans l enseignement du droit constitutionnel ne se prononce pas publiquement, mais il est tr s probable que ce r publicain catholique qui n a pas cach  avoir des coll gues amis dans toutes les confessions soit plus proche des dreyfusards que des antidreyfusards.

Il n y a pas non plus de t moignage direct d une prise de position de Charles Lyon-Caen, premier professeur juif   la facult  de droit de Paris. Il est affect  tr s jeune comme agr g    Paris (1872) et y enseigne d abord le droit romain avec une titularisation en 1880  1881 dans une chaire de cette discipline. Il se sp cialise ensuite dans le droit commercial, dans le droit maritime et dans le droit international priv , obtenant une chaire de droit commercial en 1892 et travaillant   la r daction de manuels avec Louis Renault, professeur de droit international, lui aussi sp cialiste de droit commercial. La carri re scientifique et universitaire de Charles Lyon-Caen est un grand succ s, couronn  par son  lection   l Acad mie des sciences morales et politiques en 1893. En novembre 1906, le doyen Ernest Glasson d missionne de ses fonctions pour des raisons de sant  et Charles Lyon-Caen se pr sente comme candidat dans une proc dure o  l assembl e des professeurs (incluant les jeunes agr g s, soit une quarantaine d enseignants) de la facult  de droit propose deux noms (avec un premier et un second rang) au ministre de l Instruction publique, qui choisit toujours le nom arriv  en t te. Charles Lyon-Caen obtient le plus grand nombre de voix (23 sur 42 votants et 41 suffrages exprim s), mais un grand nombre de professeurs (17) votent pour l administrativiste Henry Berth lemy. Si aucune source n est l  pour l attester, quelques mois apr s l arr t des Chambres r unies qui a mis fin   l affaire Dreyfus, au motif que rien ne restait debout du dossier d accusation contre

Dreyfus, une interprĂ?tation possible de cette Ă?lection difficile est qu'Ă?elle est la traduction des rĂ?ticences dĂ?une partie du corps professoral Ă lĂ?idĂ?e qu'Ă?un juif soit doyen de la facultĂ? de droit.

Le premier mandat de trois ans de Charles Lyon-Caen se dĂ?roule sans Ă?vĂ?nement marquant, sinon les difficultĂ?s dĂ?Albert Wahl Ă obtenir un poste dĂ?agrĂ?gĂ? (1907), puis une titularisation sur une chaire de droit civil Ă Paris (1909). Personne ne peut ignorer qu'Ă?Albert Wahl est juif et qu'Ă?il a Ă?tĂ? en butte Ă des manifestations dĂ?antisĂ?mitisme au sein de la facultĂ? de Lille. Il est soutenu par Esmein comme Ă franc rĂ?publicain Ă, mais une majoritĂ? de professeurs lui prĂ?fĂ?re Albert Tissier, qui obtient une chaire avant lui. En 1910, Wahl est chahutĂ? par des Ă?tudiants et injuriĂ?, probablement par des Camelots du roi, le mouvement fondĂ? en 1908 qui soutient lĂ?Action franĂ?aise de Maurras. Le vice-recteur Louis Liard relĂ?ve dĂ?ailleurs, dans le dossier de carriĂ?re de Wahl conservĂ? aux Archives nationales, le caractĂ?re antisĂ?mite de ces chahuts.

En novembre 1909, le scrutin pour un deuxiĂ?me mandat de doyen de Charles Lyon-Caen donne lieu Ă une majoritĂ? de votes blancs (21) par rapport Ă ceux soutenant le doyen (19). Charles Lyon-Caen est Ă nouveau dĂ?signĂ? comme doyen, mais Ă peine un mois plus tard des Ă dĂ?sordres Ă secouent la facultĂ? de droit et une campagne antisĂ?mite dĂ?nonce le Ă conseiller juif des banquiers Ă (Charles Lyon-Caen fait partie du comitĂ? juridique de la Banque de France). Une rĂ?union officieuse de 35 professeurs, 2 professeurs adjoints et 4 agrĂ?gĂ?s, sans la prĂ?sence du doyen, sĂ?inquiĂ?te de manifestations violentes qui sĂ?appuient sur la divulgation des votes dĂ?favorables Ă Charles Lyon-Caen. Suite Ă cette marque de dĂ?fiance de la part de ses collĂ?gues et Ă la fermeture de la facultĂ? jusqu'Ă?au 2 janvier 1910 pour Ă?viter la propagation des troubles, Charles Lyon-Caen dĂ?cide de dĂ?missionner de ses fonctions dĂ?canales en fĂ?vrier 1910. LĂ?Ă?lection pour lui succĂ?der de lĂ?Ă?conomiste protestant Paul CauwĂ?s est censĂ?e ramener lĂ?apaisement en taisant cet Ă?pisode de poussĂ?e antisĂ?mite parmi les Ă?tudiants. Un journal rĂ?publicain comme *La vie de Paris* (1909, p. 512Ă?514) sĂ?inquiĂ?te de cette capitulation devant les Camelots du roi.

AprĂ?s la PremiĂ?re Guerre mondiale, la facultĂ? de droit accueille de nouveaux professeurs juifs : Henri LĂ?vy-Ullmann, Albert Aftalion, William Oualid, RenĂ? Cassin, Henri LĂ?vy-Bruhl, Roger Picard. Au sein de lĂ?assemblĂ?e des professeurs nĂ?affleure aucune remarque antisĂ?mite. LĂ?idĂ?e que LĂ?vy-Bruhl puisse enseigner le droit canonique aurait suscitĂ? des rĂ?actions dĂ?favorables. SĂ?agissant de RenĂ? Cassin, professeur de droit civil Ă Lille depuis 1920 et qui sĂ?est fait connaĂ?tre par son action en faveur des mutilĂ?s de guerre, les professeurs de la facultĂ? de droit de Paris se montrent au dĂ?but peu favorables Ă lĂ?initiative du Gouvernement qui a crĂ?Ă? un poste dĂ?agrĂ?gĂ? pour lui. Les professeurs parisiens prĂ?fĂ?rent faire valoir lĂ?anciennetĂ? dĂ?AndrĂ? Rouast. Il nĂ?est pas impossible que des prĂ?jugĂ?s antisĂ?mites aient tenu une place dans cette rĂ?ticence initiale, mĂ?me si un compromis est trouvĂ? assez vite pour que RenĂ? Cassin soit Ă chargĂ? des fonctions dĂ?agrĂ?gĂ? Ă avant de devenir pleinement professeur Ă Paris en 1929.

Concernant les Ă?tudiants, la puissance des Camelots du roi et des ligues nationalistes (notamment les Phalanges Universitaires des Jeunesses patriotes revendiquant 250 adhĂ?rents) se manifeste au grand jour lors des Ă affaires Ă Scelle (1925) et JĂ?ze (1936) qui conduisent Ă des occupations violentes des locaux de la facultĂ?, Ă des interventions de la police et Ă des

divisions au sein des professeurs comme des Ă©tudiants. Si lâ??antisĂ©mitisme nĂ©est pas au centre de ces affaires, il affleure Ă travers les critiques adressĂ©es par les Camelots du roi aux deux professeurs lors de ces incidents. LĂ©affaire Scelle prend place en 1925. Alors quĂ©il est professeur de droit international Ă Dijon, Georges Scelle devient directeur de cabinet du ministre du Travail du gouvernement du Cartel des gauches qui cherche Ă lâ??imposer comme chargĂ© de cours Ă la facultĂ© de droit de Paris. Les Camelots du roi sĂ©opposent Ă son cours et sous la direction de Georges Calzant, ancien Ă©tudiant en droit, sĂ©enferment dans le bĂ©timent de la place du PanthĂ©on, ce qui provoque lâ??intervention de la police et la fermeture pendant un temps de la facultĂ©. Il se trouve que Georges Scelle sĂ©est aussi dĂ©clarĂ© favorable Ă la formation dĂ©un foyer juif en Palestine. La Ligue dĂ©action universitaire rĂ©publicaine et socialiste (LAURS), qui sĂ©oppose aux Camelots du roi lors de lâ??affaire Scelle, a parmi ses jeunes leaders Pierre MendĂ©s-France, Ă©tudiant Ă la facultĂ© de droit de 1923 Ă 1926. Sous Vichy, Georges Calzant Ă©crit des articles antisĂ©mites ; de son cĂ©tĂ©, tout au long de sa carriĂ©re politique, qui commence comme dĂ©putĂ© en 1936, MendĂ©s-France est en butte Ă des attaques antisĂ©mites.

LĂ©affaire JĂ©ze intervient elle en 1936. Gaston JĂ©ze, professeur de droit administratif Ă la facultĂ©, fait partie (avec Gidel) des professeurs de droit qui ont signĂ© un appel publiĂ© par le journal *Le Temps* en avril 1933 pour protester contre les persĂ©cutions antisĂ©mites des nazis et il a soutenu en 1935 la LICIA contre lâ??antisĂ©mitisme quĂ©il qualifie de Ă« vilaine plaie Ă». Mais cĂ©est son appel Ă la tribune de la SociĂ©tĂ© des Nations (SDN) en faveur de lâ??Ă©thiopie agressĂ©e par lâ??Italie en 1936 qui provoque lâ??ire des Ă©tudiants nationalistes et lâ??empĂ©che de faire cours. Ces chahuts, conduisant Ă nouveau Ă lâ??intervention de la police et Ă des Ă©changes de coups (dont le doyen Allix est lui-mĂ©me victime), provoquent une profonde division parmi les professeurs. Si une minoritĂ© (dont font partie Henri LĂ©vy-Bruhl et Roger Picard) soutient JĂ©ze, la majoritĂ© des professeurs, avec lâ??historien du droit FranĂ§ois Olivier-Martin et Georges Ripert, considĂ©re que JĂ©ze doit cĂ©der, ce qui le contraint de faire son cours au MusĂ©e pĂ©dagogique. Ces divisions annoncent dĂ©jĂ© les clivages qui vont opposer quelques annĂ©es plus tard les partisans du rĂ©gime de Vichy (Ripert, Olivier-Martin, Gidel) et ses adversaires, dont les professeurs juifs Ă©purĂ©s en 1940Ă©1941. Henri LĂ©vy-Ullmann, qui est rĂ©aliste sur la menace grandissante des rĂ©gimes autoritaires en Europe et soutient des rĂ©fugiĂ©s juifs venus dĂ©Allemagne, soutient Georges Ripert, qui a Ă©tĂ© Ă©lu doyen en 1938. Ce dernier, auquel nĂ©est attribuĂ© aucun propos antisĂ©mite Ă cette Ă©poque, ramĂ©ne un calme prĂ©caire dans la facultĂ©.

Aux lendemains du pogrom de la Nuit de Cristal en Allemagne en novembre 1938, la facultĂ© de droit dĂ©Amsterdam propose Ă ses consĂ©urs europĂ©ennes dĂ©adhĂ©rer Ă une dĂ©claration condamnant les persĂ©cutions inhumaines fondĂ©es sur la croyance et la race. LĂ©assemblĂ©e des professeurs de la facultĂ© de droit refuse dĂ©adhĂ©rer collectivement Ă cette dĂ©claration, ce qui traduit la faiblesse de la compassion Ă lâ??Ă©gard des juifs persĂ©cutĂ©s par les nazis.

Il faut rappeler que RaphaĂ©l Alibert, ministre de la justice de PĂ©tain dĂ©s le 12 juillet et auteur du statut des juifs (quĂ©il disait avoir prĂ©parĂ© Ă « aux petits oignons Ă») a Ă©tĂ© docteur en droit de la facultĂ© de Paris avec une thĂ©se sur les syndicats de fonctionnaires en 1909 avant dĂ©intĂ©grer le Conseil dĂ©tat. Plusieurs des partisans du rĂ©gime de Vichy sont dĂ©anciens Ă©tudiants en droit qui ont participĂ© aux mouvements nationalistes des annĂ©es

vingt et trente et partagent des convictions antis mites.

M me dans le camp de la France libre, Jean Escarra, professeur de droit   la facult  parisienne depuis 1930, sp cialiste de droit compar  et notamment de droit chinois, ralli  au g n ral de Gaulle, fait part de violents pr jug s antis mites en d non ant les   traits propres   la race juive, regard s comme dangereux pour l quilibre moral et politique du pays   (les juifs   accapareurs  , manquant de   caract re et de courage mental  ) et en souhaitant le maintien att nu  d une partie de la l gislation de Vichy qu il juge   mod r e  . S il faut relever des  volutions au cours du temps de professeurs et d anciens  tudiants de la facult  de droit de Paris (Scelle et J ze par exemple apportent aussi leur soutien au r gime de Vichy et le second fait m me une note de commentaire sur la   d finition l gale du Juif  ), il n est pas niable que l antis mitisme est pr sent   la facult  de droit de Paris d s avant la guerre, ce qui peut expliquer l indiff rence de beaucoup de professeurs au sort de leurs coll gues  pur s ou des  tudiants pers cut s.

**Jean-Louis Halp rin, professeur d histoire du droit   l cole normale
sup rieure   PSL**

Indications bibliographiques

Aubisse Cl ment, Barenot Pierre-Nicolas,   L ordre ou la justice ? La r bellion manqu e des juristes dans l affaire Dreyfus:  , dans *Revue Droit & Litt rature*, vol. 3, n  1, 2019, <https://doi.org/10.3917/rdl.003.0069>, p. 69 84.

Derobert-Ratel Christiane, * liacin Naquet, 1843-1921 : un juriste au destin tourment *,   Histoire du droit. Th ses et travaux  , Aix-en-Provence, Presses universitaires d Aix-Marseille, 2008.

Epstein Simon, *Un paradoxe fran ais : antiracistes dans la Collaboration, antis mites dans la R sistance*, Paris, Albin Michel, 2008.

Halp rin Jean-Louis (dir.), *Paris, capitale juridique (1804-1950) :  tude de socio-histoire sur la Facult  de droit de Paris*, Paris,  ditions Rue d Ulm, 2011.

Milet Marc, *La Facult  de droit de Paris face   la vie politique, de l affaire Scelle   l affaire J ze, 1925-1936*,   Travaux et recherches de l Universit  de droit, d  conomie et de sciences sociales de Paris  , Paris, LGDJ, 1996.

 , *Les professeurs de droit citoyens : entre ordre juridique et espace public, contribution   l  tude des interactions entre les d bats et les engagements des juristes franais (1914-1995)*, th se science politique, soutenue   l universit  Paris Panth on-Assas, 2000.

Pour citer cet article

Halpérin Jean-Louis, « L'antisémitisme à la faculté de droit de Paris avant 1939 », dans *Exclure, persécuter, résister. Des victimes de la législation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940-1945)* [exposition en ligne]. Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/lantisemitisme-a-la-faculte-de-droit/>.

Date

10/05/2026